

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 mars 2010
(convocation du 15 mars 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Mars Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAUZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12h50
M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François à partir de 10h30
M. BENOIT Jean-Jacques à M. SAINTE-MARIE Michel
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 10h45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GAUZERE à partir de 11h30
M. FLORIAN Nicolas à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12h
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal à partir de 10h15
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise
M. SEUROT Bernard à M. LABARDIN Michel
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. TOUZEAU Jean à Mme. FAORO Michèle
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme. BONNEFOY Christine
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. SIBE Maxime
M. CAZENAVE Charles à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Yohan à M. QUERON Robert

Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h46
M. DELAUX Stéphan à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h55
Mme DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard à partir de 10h45
Mme DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h15
M. DUCASSOU Dominique à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. ANZIANI Alain
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 10h50
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRUGERE Nicolas
M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 10h25
M. MILLET Thierry à M. QUANCARD Denis à partir de 12h15
M. MOGA Alain à Mme PARCELIER Muriel à partir de 12h15
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël
M. RESPAUD Jacques à M. PEREZ Jean-Michel à partir de 10h10
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda à partir de 10h25
M. ROUYEYRE Matthieu à Mme. DIEZ Martine
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 11h30

LA SEANCE EST OUVERTE

**Adhésion de la Communauté Urbaine aux associations en 2009 - Délibération
cadre n°2009/0314 du 29 mai 2009 - Modification du montant de l'adhésion au
pôle de compétitivité Xylofutur - Décision modificative**

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2009/0314 du 29 mai 2009, le Conseil de Communauté du 29 mai dernier a décidé du montant des cotisations à verser aux associations au titre de l'année 2009 en attribuant un montant de cotisation de 200 € à l'association Xylofutur qui assure la gouvernance du pôle du même nom, alors que celle-ci sollicitait 478,40 € T.T.C.

Ainsi, le montant de notre cotisation ne se trouve pas en conformité avec la décision de son bureau prise le 15 avril 2009 qui a rehaussé le montant des cotisations de ses membres pour les motifs suivants :

- Dans le cadre du contrat de performance 2009/2011 co-signé par la C.U.B, l'Etat demandait au pôle une part d'autofinancement beaucoup plus importante dans la période triennale à venir. Ainsi, le barème des cotisations a été revu à la hausse.

- Par ailleurs, l'administration fiscale a jugé que l'activité du pôle de compétitivité Xylofutur se trouvait dans le champ d'application de la TVA, et qu'il devait, en conséquence, appliquer ce nouveau mode de fonctionnement comptable à toute l'activité financière du pôle, dont le montant des cotisations.

- D'autre part, dans le cadre du renouvellement de la labellisation du pôle Xylofutur pour la période 2009-2011, pour mener à bien ses missions face aux nouveaux enjeux économiques, il s'avère que la prise en compte du montant de l'adhésion à hauteur de 478,40 € T.T.C est importante. En effet, elle permet aux collectivités adhérentes de participer aux instances, aux animations et aux divers groupes de travail.

- Enfin, il faut relever que les principaux engagements du pôle s'inscrivent dans un périmètre élargi tant au niveau des acteurs que des thématiques traitées avec un développement accru des projets et un renforcement de l'équipe projet en place. Du reste, le recrutement d'un responsable projet est programmé dans les semaines à venir.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, d'adopter les termes du rapport suivant :

Le Conseil de Communauté,

- Vu la délibération cadre n°2009/0314 du 29 mai 2009 décidant du montant des cotisations à verser aux associations auxquelles la Communauté Urbaine adhère pour l'année qui

prend en compte, pour l'adhésion à l'association Xylofutur un montant de 200 € et non 478,40 €, comme en a décidé le bureau de l'association du 15 avril 2009,

Entendu le rapport de présentation,

- Considérant la demande formulée par le bureau l'association Xylofutur de porter la cotisation 2009 à 478,40 €,

DECIDE :

- Article 1 : Est décidé de porter le montant de la cotisation à régler à l'association Xylofutur au titre de l'année 2009 à 478,40 € T.T.C, conformément à la décision du bureau de cette structure en date du 15 avril 2009 qui a arrêté le barème des cotisations pour l'année 2009.

- Article 2 : Le montant de la dépense sera imputé sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 011, article 6281, fonction 900, CRB D100.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et apparentés vote contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 mars 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 AVRIL 2010**

PUBLIÉ LE : 8 AVRIL 2010

M. JEAN-JACQUES BENOIT